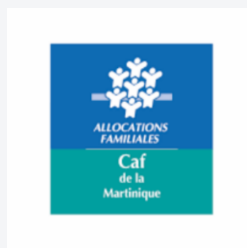


Aide expérimentale à l'amélioration de l'habitat bailleur



La CAF soutient les actions visant à lutter contre l'insalubrité afin de proposer des logements adaptés à la situation économique et familiale des locataires et améliorer leur cadre de vie.

La CAF contribue au plan de relance de l'intermédiation locative.

Propriétaire bailleur

Fondations

Menuiseries

Electrique

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ANAH - Agence Nationale de l'Habitat

Ils vous accompagnent

ECM RENOVBAT
ADELES
KAZ CONSEIL RENOV
CMAPI



Type de travaux

Réhabilitation de logements dégradés ou en situation d'insalubrité remédiable.

Travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie,



Montant de l'aide

Bénéficiez d'une subvention égale à 60% du coût des travaux avec un plafond maximal de 6 000 €.



En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

✓ pièce d'identité recto-verso

✓ justificatif de domicile

✓ titre de propriété

✓ dernier avis d'imposition

Liens utiles